

Restauration du Carillon du beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Dunkerque a inscrit la remise en valeur de son patrimoine musical. Le travail de rénovation du carillon du beffroi de l'église Saint-Eloi s'inscrit dans cette démarche, intégrant tout à la fois les aspects culturels, pédagogiques, sociaux et touristiques.

Le beffroi de Dunkerque est une construction en brique qui date de 1450. Il sert de clocher à l'église Saint-Eloi dès le XV^{ème} siècle, puis en est détaché au XVI^{ème} siècle après la reconstruction de l'église paroissiale. Depuis 1962, un nouveau carillon a remplacé celui détruit en 1940, qui avait été financé par Gaspard Malo en 1853. Composé de 48 cloches et complété d'une installation automatique, il égrenait des airs populaires tels que « la Cantate à Jean Bart », « ta lire, ta loure » sur l'air de « Polichinelle », « le Carillon de Dunkerque » ou « l'air du Reuze ». Le carillon ne fonctionne plus depuis 1997. En juillet 2005, le Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO a octroyé le classement à 23 beffrois, dont le beffroi de l'hôtel de ville et celui de l'église Saint-Eloi pour la Ville de Dunkerque.



Dans le cadre du partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Ville de Dunkerque s'est engagée à lancer une campagne de souscription publique, permettant aux habitants de s'impliquer dans ce projet. L'entreprise Total est partenaire de l'opération. Le Conseil Général du Nord sera sollicité en 2008.

Chacun, particulier, entreprise, profession libérale, association, pourra participer ainsi à ce projet de sauvegarde et de valorisation en complétant et en expédiant le bulletin ci-joint accompagné de son don.



BON DE SOUSCRIPTION POUR LE CARILLON DU BEFFROI DE L'ÉGLISE SAINT-ELOI DE DUNKERQUE

Oui, je fais un don pour aider à la restauration du carillon du beffroi de l'église Saint-Eloi de Dunkerque

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Carillon de Dunkerque ».

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année

Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.*

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal, que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

NOM ou SOCIETE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

**Coupon réponse à renvoyer à : Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Nord-Pas-de-Calais
Entreprises et Cités – 40 rue Eugène Jacquet – SP 15
59708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex**

Conformément à la loi informatique et libertés n°78 -17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.